

BONJOUR

BOBIGNY

LE JOURNAL DE LA VILLE



Cahier spécial
pages I à VIII

12^{ES} RENCONTRES
DU CINÉMA CITOYEN

Mordillat invité d'honneur

Résonances, 12^{es} rencontres du cinéma citoyen, s'ouvre ce vendredi 9 novembre au Magic. Avec Gérard Mordillat pour invité d'honneur, et la jeunesse, "âge du possible", pour thème.

pages 6 et 7



PHOTO: JÉRÔME PREBOIS / ARCHIPEL 33

S a m u s o c i a l :

La grande misère du 115

page 2

Hébergement d'urgence : le cri d'alarme des travailleurs sociaux.

DROIT AU LOGEMENT

Le 115 dans la déche

Les services sociaux du 93 alertent le Premier ministre sur le manque de places d'hébergements d'urgence alors que débute la trêve hivernale.

Une douzaine de familles avec enfants se retrouvent chaque mois en rupture d'hébergement à Bobigny et le 115, le numéro d'urgence pour les sans-abri, n'apporte aucune réponse à un quart d'entre elles. Tel est le constat de la directrice des services sociaux de la ville qui signe aux côtés de ses confrères de Seine-Saint-Denis une lettre ouverte à l'intention du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, de la ministre chargée de l'Égalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot et de la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine. À l'entrée de la trêve hivernale (du 1^{er} novembre au 15 mars) qui interdit les expulsions locatives, le manque d'hébergement d'urgence se fait criant. Le 115 avait déjà alerté le gouvernement mi-octobre sur cette pénurie. Ce dernier étant dans l'incapacité de répondre aux trois quarts des demandes. L'annonce gouvernementale de la création de 150 places d'hébergement en Ile-de-France ne satisfait ni les services sociaux ni les associations caritatives.

Une situation aggravée. "Au moins 500 ménages à la rue ont été recensés depuis août 2012 sur le seul territoire de la Seine-Saint-Denis", écrivent les responsables des services sociaux du département. "La situation s'est aggravée depuis cet été pour les nouvelles familles en rupture d'hébergement." Certaines restant carrément dehors, obligés de passer la nuit dans des salles d'attente de gare, des hôpitaux, des commissariats ou carrément sous des abribus ou des cages d'escalier. Au plus près des sans logis, Willander Jeannot, intervenant social au Samu social 93 fait le même constat ce 31 octobre au soir alors qu'il entame sa maraude. "Quand j'ai commencé en 2005, il était déjà dur de trouver des places pour les hommes isolés, mais les femmes avec enfants étaient automatiquement prises en charge. Aujourd'hui, rien n'est sûr."

Le suivi social. Chargés d'aider les sans domicile fixe qu'ils soient à la rue depuis dix ans ou qu'ils viennent d'y arriver, les salariés du Samu social 93 répondent aussi aux signalements du 115. Si l'on connaît surtout les équipes de nuit* qui apportent un soutien aux

"En 2005, les femmes avec enfants étaient prises en charge. Aujourd'hui, rien n'est sûr."
WILLANDER JEANNOT

sans domiciles, surtout en les écoutant, en vérifiant leur état de santé, en leur apportant à manger, un duvet et dans la mesure du possible en leur trouvant un toit, il existe également une équipe de jour en charge du suivi social, des démarches administratives ou de santé.

Assistante sociale, Catherine Edy rappelle combien le dialogue est important, même s'il est très difficile avec ceux qu'on appelait autrefois les clochards. "On cherche ce qu'ils veulent, la structure la plus adaptée à leur demande. Je les prépare, je les vois une fois intégrés dans un foyer d'hébergement. Ils savent qu'ils peuvent me contacter." Pour la responsable du Samu social 93, Zahia Bekkadour, les périodes de grand froid permettent quand même de sortir de la rue de grands exclus. "Sur l'hiver 2011-2012, nous avons suivi 172 nouvelles personnes dont 71 en intervenant pour le 115, nous avons accompagné 79 d'entre elles vers des places d'hébergement. Sur ce nombre 20 ont été orientées vers des places pérennes."

Des histoires tragiques. De plus en plus de jeunes, de

sans papiers, de retraités et de femmes, parfois avec enfants donc, se retrouvent sans logis. "Ces primo-arrivants ont tous des histoires tragiques, ils sont dans un état de choc qu'ils cachent dans un premier temps, ils sont très paniqués. Avant ils dormaient chez un parent qui finit par les mettre à la porte. Certains mêmes mettent des adolescents dehors", développe Catherine Edy. "On doit aussi voir les familles pour estimer le danger, si les enfants sont mal, si la mère est dans une telle angoisse qu'elle ne peut plus assumer", ajoute l'assistance sociale. Willander Jeannot espère que dans un futur proche, la France s'alignera sur le modèle suédois. "Là-bas, il y a des chambres individuelles. Petit à petit on y vient ici, mais dans très peu de centres d'hébergements. Comme on manque de place, un toxicomane peut se

retrouver avec un SDF et un jeune dans une même pièce. Du coup, après plus aucun d'entre eux ne veut retourner en foyer. La confiance s'est rompue avec nous, on doit tout recommencer à zéro. Le pire c'est quand ils ouvrent les gymnases pour les plans grand froid!" Surtout, ces centres ferment tôt le matin. "Bien souvent on amène la personne à minuit et à 7h elle est à nouveau dehors, elle n'a pas eu le temps de se reposer", poursuit ce jeune intervenant social.

Au moins, le Premier ministre a promis qu'à la fin de la période hivernale, "tout sera fait pour maintenir ouvert le maximum de centres d'hébergement mais avec l'objectif de l'insertion". Jean-Marc Ayrault a également réclamé un inventaire des bâtiments vides pouvant accueillir des sans abris. Cela pourrait déboucher sur des réquisitions début 2013.

FRÉDÉRIQUE PELLETIER

*Le Samu social se partage les maraudes du 93 avec la Croix-Rouge et le Secours islamique

Le Samu social cherche des bénévoles pour les maraudes ainsi que des chaussures et des sous-vêtements pour les SDF. Tel : 01 48 47 00 50



UNE "MARAUDE" DU SAMU SOCIAL DE SEINE-SAINT-DENIS, LE 31 OCTOBRE DERNIER.

PHOTO: STÉPHANE DE BOURNAIS

VACANCES

Les 10-12 ans ont leur centre de loisirs



PHOTO: SYLLA GRINBERG

AU MENU NOTAMMENT: LA CONCEPTION D’AFFICHES SUR LES DROITS DE L’ENFANT.

Les enfants de 10-12 ans ont désormais un centre de loisirs bien à eux dans l’enceinte de l’école Victor-Hugo. “On travaille leur autonomie. Ils sont libres. Ils peuvent changer d’activités en cours de route s’ils veulent puis revenir quand ils en ont envie, comme ça ils sont plus motivés”, souligne Julien, un animateur de la ville. À ses côtés, Magalie animatrice elle aussi renchérit. “Comme ils viennent de quartiers différents, ça leur permet de découvrir des enfants qu’ils ne connaissent pas, de grandir avec une autre mentalité. Et ils seront mieux préparés

après pour le collège.” Maria, Sirine et Nicole ont vite fait connaissance. Toutes les trois sont au CM2, mais la première à Romain-Rolland dans les quartiers de l’Étoile et Grémillon, la seconde à Jean-Jaurès non loin du marché de la Ferme et la troisième à Paul-Langevin dans le quartier Pierre-Sémard. “C’est bien d’être seulement entre grands. On se fait de nouvelles amies”, positive Nicole. Le matin, elles sont allées à la patinoire dans le Val d’Oise et cette après-midi, les trois filles préparent carrément une affiche. Elles participeront avec d’autres bien sûr au concours qu’or-

ganise depuis plus de 15 ans l’association d’éducation populaire les Francas dans le cadre de la journée internationale des droits de l’enfant, le 20 novembre. Avant de passer à la réalisation proprement dite, Julien et Magalie organisent un débat qui rassemble seize enfants. Les autres ont préféré des activités sportives. “Qu’est-ce que les droits de l’enfant”,

demande d’emblée Magalie. Du travail des enfants à la maltraitance, en passant par des sujets moins tragiques, chacun donne son opinion avec enthousiasme. Une fois terminée cette table ronde, des groupes de quatre se forment pour entamer les premiers croquis en vue du dessin définitif de l’affiche. Le slogan sera potassé un autre jour. Maria voudrait bien dessiner les écoles de plusieurs pays pour montrer que l’instruction n’est pas donnée à tous, mais elle ne sait pas trop par où commencer. Il faut dire qu’il y a de quoi faire.

FREDÉRIQUE PELLETIER

GENS DU VOYAGE

Un premier pas mais...

Il y a un mois, le 5 octobre 2012, le Conseil constitutionnel abrogeait plusieurs articles de la loi du 3 janvier 1969 imposant aux gens du voyage un “livret” ou un “carnet” de circulation. Cette loi – dite relative à l’exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe – faisait obligation à toute personne de plus de 16 ans, française ou étrangère, d’être en possession d’un livret de circulation ou d’un carnet de circulation dans le cas où elle ne disposait pas de ressources régu-

lières. Les détenteurs du carnet de circulation doivent le faire viser tous les trois mois au commissariat de police ou à la gendarmerie. Les Sages ont estimé “contraire à la Constitution” cette différence de traitement entre gens du voyage. Ils ont donc abrogé les dispositions concernant le carnet de circulation. Par contre, le livret de circulation – qui lui doit être visé tous les ans – est maintenu. Le Conseil constitutionnel ayant jugé qu’il n’était “pas contraire au principe d’égalité et à la liberté d’aller et de venir”.

“C’est une bonne chose, mais

pas suffisante. Il faut aller encore plus loin”, commente Johnny Charpentier, président de l’association SOS Gens du voyage. “Pendant toute leur vie, les gens du voyage sont sous contrôle judiciaire. Ils doivent se présenter au commissariat ou à la gendarmerie. C’est vraiment quelque chose de discriminatoire pour la communauté”, explique Johnny Charpentier dont la caravane est stationnée sur l’aire d’accueil à proximité du Pont Repiquet. Tout en attendant l’application sur terrain de la décision du Conseil constitutionnel, le président de SOS Gens du voyage souhaite aussi l’accélération de la réalisation des vingt aires d’accueil prévues sur le département. “Il n’y en a que cinq à ce jour”, se désole-t-il.

KARIM NASRI

Café des savoirs Haïti, le prix de l’indépendance

Durement frappé par l’ouragan Sandy, Haïti tente une nouvelle fois de faire face, deux ans seulement après le séisme meurtrier. Mais c’est la mémoire historique de cette ancienne colonie française, qui est aujourd’hui ravivée, à la faveur d’une conférence menée dans le cadre du Café des savoirs. Historien d’Haïti, Christophe Wargny se propose de revenir sur les causes de l’appauvrissement et de l’endettement d’un pays qui a payé au prix fort son indépendance. Pour rappel, 90 millions de francs or, soit 17 milliards d’euros, c’est ce que la France de Charles X exigera d’Haïti en 1825, en échange de son affranchissement, afin, selon l’État français, d’assurer “l’indemnisation” des colons. M.D.

► “L’Histoire d’Haïti...” Conférence, mercredi 14 novembre à 19 à l’Espace Che-Guevara. Entrée libre.

EN BREF

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira ce jeudi 8 novembre à 19 heures. Il émettra notamment un avis sur le projet d’usine de méthanisation de Romainville. Il délibérera aussi sur les dossiers de réhabilitation des cités Gaston-Crépin, Bons-enfants et d’Estienne-d’Orves, ainsi que sur un partenariat avec la CAF pour la Maison des parents.

Méthanisation

Faisant suite à la présentation, jeudi 18 octobre, des conclusions des deux audits réalisés sur le projet d’une usine de méthanisation à Romainville, une réunion publique se tiendra lundi 12 novembre pour recueillir l’avis de particuliers, structures publiques ou associatives.

Armistice

Les cérémonies commémoratives du 94^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale se dérouleront, dimanche 11 novembre, dans le cimetière musulman, devant le monument Éloge à la paix (Place du 11-novembre) et au carré militaire du cimetière communal. Rendez-vous sous la passerelle de l’hôtel de ville à 9h45.

Marché solidaire

Un marché solidaire se tient vendredi 16 novembre, place de la Libération de 14 à 18 heures. Initié par le Comité de lutte pour le pouvoir d’achat de Bobigny, ce marché éphémère proposera des fruits et légumes issus de l’agriculture raisonnée et une braderie de vêtements assurée par les bénévoles du Secours populaire français. Le chef cuisinier Pierre Étienne viendra conseiller des recettes et montrer ses préparations. La MC 93 proposera des billets à des tarifs préférentiels. À la librairie – la

toute nouvelle librairie de Bobigny – tiendra également un stand dans ce marché solidaire.

Rassemblement départemental

Une réunion à laquelle sont conviés les dirigeants de PSA, le président du conseil régional et le président du conseil général se tient ce jeudi 8 novembre à la préfecture de Seine-Saint-Denis. À cette occasion, l’union départementale de la CGT invite l’ensemble des salariés à venir soutenir les personnels de PSA Aulnay dans cette négociation, en marchant à partir de 10 heures de la bourse départementale du travail jusqu’au parvis de la préfecture.

PHOTO: STÉPHANIE DE BOUTRY



Mobilisation européenne

À l’appel de la Confédération européenne des syndicats (CES), une journée de mobilisation pour l’emploi sera organisée mercredi 14 novembre. Cinq organisations syndicales françaises (CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA) invitent à manifester pour dire “Non” aux politiques d’austérité et “Oui” à l’Europe sociale, à partir de 14 heures, de Montparnasse jusqu’à l’École militaire (à proximité du siège du Medef).

INAUGURATION

Un Mémorial pour la paix



LA SCULPTURE EST L'ŒUVRE DU BALBYNIEN IMRE KUN.

La Seine-Saint-Denis était l'un des rares départements où n'existait aucun Mémorial dédié aux anciens combattants en Afrique du Nord : une anomalie qui sera corrigée ce samedi 17 novembre, avec l'inauguration

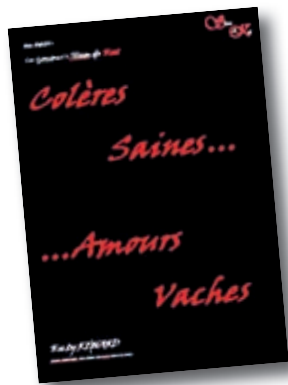
d'un monument aux abords du rond-point Pierre-Sémard. Le fruit d'un long travail pour les associations d'anciens combattants (la Fnaca, l'UNC, l'ACPG-CATM ou encore l'Arac), qui avaient créé il y a cinq ans une "asso-

ciation des Morts pour la France de Seine-Saint-Denis en Afrique du Nord de 1952 à 1962". Un Mémorial largement financé par les dons d'anciens combattants habitant sur le département. "Nous avons choisi le sculpteur balbynien Imre Kun pour concevoir ce monument", explique François Coussin, secrétaire de l'association – qui tient à remercier la Ville pour son soutien et notamment le don du terrain qui a permis son édification. Au sommet d'une pyramide, une colombe gravée dans du verre et ceinte de feuilles de laurier, se veut un symbole de paix explique le responsable : un lieu d'apaisement et de réconciliation, un "message pour la jeunesse". L'association a d'ailleurs sollicité le collège voisin et ce sont de jeunes Balbyniens qui liront, le 17 novembre, les noms des morts pour la France lors des conflits en Algérie, Tunisie et Maroc. L'inauguration se déroulera sous le haut patronage de Kader Arid, ministre des Anciens combattants, et en présence notamment du préfet, de la maire de Bobigny, du président du conseil général et de nombreux parlementaires du département.

STÉPHANE PARIYSKI

PUBLICATION

Une battante se livre



La couleur est annoncée d'emblée : voilà un recueil de "poèmes tranchants et sarcastiques". Dans *Colères saines... Amours vaches**, qu'elle a elle-même édité, Katy Renard – qui a grandi à Bobigny, où elle vit toujours – a décidé de pousser son "petit coup de gueule", comme elle dit. Ancienne des Femmes Relais, la jeune femme est aujourd'hui bénévole pour une association drancéenne où elle fait là aussi de la sensibilisation contre

les violences conjugales, les mariages forcés, etc. "Je parle bien sûr de ce que m'inspirent toutes ces rencontres avec des personnes au destin parfois tragique. J'évoque la violence des existences, la solitude, le besoin d'écoute ou la souffrance. Mais aussi le bonheur", explique l'habitante du quartier Édouard-Vaillant, qui dit avoir commencé à écrire à l'âge de onze ans. Car en dépit des épreuves qu'elle a traversées – la violence d'un conjoint et la perte d'un enfant – Katy Renard reste une battante : "Tout ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort. Il faut apprendre à relativiser et attraper tous les petits moments de bonheur qui se présentent. Je me dis parfois que c'est triste d'avoir dû subir tout cela pour reconnaître enfin la vraie valeur de la vie..."

DANIEL GEORGES

► Disponible notamment "À la librairie", 23, bd Lénine (8 euros).

EN PHOTOS



FRISSONS. Déguisements et décor de circonstance, les enfants de 12 à 14 ans se sont amusés à se faire peur, mercredi 31 octobre, à l'occasion d'une animation autour de Halloween organisée par le service municipal de la jeunesse, salle Pablo-Neruda.



JEUX. Parcours sportif intra-muros pour les plus petits, ceux du centre de loisirs Pasteur, pendant les vacances d'automne.



RALLYE. Ils étudient scrupuleusement la carte pour repérer les différentes étapes du rallye. Les enfants de la Formule 10-12 ans participaient, lundi dernier, à un jeu de découverte au parc départemental Georges-Valbon, à La Courneuve.



SUR TOILE. "Vivons nos différences en couleurs pour un monde meilleur", est le thème de l'atelier autoportrait que proposait le centre de loisirs Jean-Jaurès.

CONSULT'ACTION 2012

RENDEZ-VOUS...

JEUDI 8 NOVEMBRE, rencontre-action à l'IUT Paris 13 de 14h à 16h.

VENDREDI 9 NOVEMBRE, rencontre-action au Tribunal des Prud'hommes de 10h30 à 12h.

VENDREDI 9 NOVEMBRE, rencontre-action à la bibliothèque Émile-Aillaud de 17h30 à 19h30.

LUNDI 12 NOVEMBRE, goûter à l'école Marie-Curie de 16h à 17h30.

LUNDI 12 NOVEMBRE, rencontre-action au KFC (escadrille Normandie Niéman) de 18h30 à 20h30.

MARDI 13 NOVEMBRE, rencontre-action au magasin Métro (zone des Vignes) de 11h à 12h30.

MARDI 13 NOVEMBRE, goûter à l'école Henri-Barbusse de 16h à 17h30.

MARDI 13 NOVEMBRE, rencontre-action à la Tour de l'illustration de 18h30 à 20h30.

MERCREDI 14 NOVEMBRE, rencontre-action à la Maison des parents de l'Étoile de 18h à 20h.



Il y a 40 ans le procès de Bobigny

→ 1972 → Une étape majeure
vers le droit à l'avortement

→ 2012 → L'accès au droit encore
difficile



Gisèle Halimi a fait de ce procès un véritable manifeste pour le droit de choisir.

8 NOVEMBRE 1972

Un jugement qui a fait date

Le procès de Marie-Claire, en octobre et novembre 1972, est une étape décisive vers la dépénalisation de l'avortement.

“Parfois, je t'envie d'être seule, tu gagnes ta vie, tu fais ce que tu veux, personne t'emmerde”*, lâche à Michèle l'une de ses voisines, par ailleurs enceinte. Mais la tranquillité - supposée - de Michèle Chevalier, modeste employée de la RATP, n'en a plus pour très longtemps. En novembre 1972, elle se retrouve accusée d'avoir

aidé sa fille de 16 ans à avorter. Elles comparaissent devant le tribunal de Bobigny : le procès qui s'y déroule devient vite un enjeu de la cause des femmes. Le premier jugement, rendu à huis clos, concerne Marie-Claire. Son crime : avoir décidé de ne pas garder son enfant à la suite d'un viol, à une époque où la loi française interdit l'avortement. L'autre procès est celui de sa mère. Défendue elle aussi par l'avocate Gisèle Halimi et soutenue par les associations féministes, son procès devient une véritable tribune où s'expriment publiquement les revendications des femmes à disposer librement de leur corps. À la barre se succèdent nombre de personnalités scientifiques et littéraires (Michel Rocard, Françoise Fabian, Simone de Beauvoir, d'éminents médecins, des prix Nobel, etc.) cités par la défense pour dénoncer ce “procès d'un autre âge”. D'autant qu'il apparaît que la loi frappe plus durement les femmes sans moyens. Pendant que celles qui le peuvent vont se faire opérer en Angleterre ou aux Pays-Bas, des milliers de femmes avortent clandestinement, dans des conditions sanitaires déplorables. Au péril de leur vie ou au risque de mutilations irréversibles.

Le procès historique de Bobigny a, en quelques semaines, créé un mouvement d'opinion irréversible aboutissant à la révision de la loi de 1920 qui considérait l'avortement comme un

délit. *“Cette loi répressive, nous n'en voulons plus. Nous ferons comme si elle n'existait pas”,* a notamment plaidé Gisèle Halimi (lire page V). L'avocate avait proposé à la maman de Marie-Claire de faire de ce procès une affaire exemplaire pour dénoncer cette injustice faite aux femmes, ce que Michèle a accepté. *“Cette femme toute simple a trouvé les mots, venus à la fois du corps et du cœur, elle a regardé droit dans les yeux le procureur, le président, tout ce tribunal d'hommes et elle a tenu tête. « C'est notre droit, leur a-t-elle dit, et vous ne pouvez pas nous condamner pour ça. » Elle a fait preuve d'un courage exceptionnel. Il ne faut pas oublier que, pour la première fois de sa vie, elle affrontait un micro, un public, un tribunal et surtout une répression”,* expliqua plus tard Gisèle Halimi à propos de sa cliente. Les prévenues - Michèle et deux amies qui l'avaient aidée - sont condamnées à des peines avec sursis. La jeune fille avait auparavant obtenu la relaxe. Le 17 janvier 1975, le Parlement adoptait la loi dite Veil - du nom de la ministre de la Santé de l'époque - légalisant les interruptions volontaires de grossesse (IVG). Trente-cinq ans plus tard, Simone Veil faisait son entrée à l'Académie française... sous les cris des anti-IVG : *“Pas d'avorteuse à l'Académie”*. **DANIEL GEORGES**



Deux manifestes qui ont compté

→ En avril 1971, elles sont 343 femmes à signer un manifeste publié dans le magazine *Le Nouvel observateur*, le manifeste dit des 343, s'accusant du délit d'avortement, pour dénoncer une loi archaïque. Deux ans plus tard, des médecins jettent à leur tour un pavé dans la mare. Provoquant la justice et le Conseil de l'ordre, 331 médecins signent un manifeste en forme de provocation : *“Nous pratiquons des avortements, inculpez-nous si vous l'osez.”*

*Dans *Le procès de Bobigny*, un téléfilm de François Luciani (2006).

JOËLLE BRUNERIE-KAUFFMANN,
GYNÉCOLOGUE À LA RETRAITE ET MILITANTE PRO-AVORTEMENT

“Pourquoi les médecins et les femmes ne se sont pas révoltés plus tôt?”

Née en 1943, Joëlle Brunerie-Kauffmann a commencé à étudier la médecine au début des années 1960. Militante de la première heure pour le droit à la contraception et à l'avortement, elle revient sur la période qui a précédé la légalisation de l'IVG et sur les obstacles que la nouvelle loi a rencontrés.

BJB: Quelle était la situation des femmes avant que la loi ne légalise l'avortement?

Joëlle Brunerie-Kauffmann: Il est assez difficile d'expliquer aux jeunes d'aujourd'hui qu'il n'y avait à cette époque ni contraception ni avortement. Pourtant, faute de liberté sexuelle, ou alors seulement pour les hommes, beaucoup de femmes souhaitaient avorter! Je travaillais à ce moment-là au dispensaire médical d'Auberbilliers et les médecins disaient aux femmes demandant une IVG: “Débrouillez-vous”. Certaines allaient voir les “faiseuses d'anges”, avec tous les risques sanitaires que cela comportait. D'autres s'introduisaient elles-mêmes, parfois pendant plusieurs jours, une sonde dans le vagin afin de “provoquer” l'avortement. Cela entraînait de forts saignements qui les faisaient admettre à l'hôpital. Elles pouvaient alors bénéficier d'un avortement par curetage, celui-ci n'étant possible qu'avec la certitude que la grossesse était interrompue. La situation devenait de plus en plus intenable.

Quelle était votre position à l'époque?

Les conséquences - hémorragie, infection, septicémie, etc. - encourues par ces femmes avec leur sonde ont fait que mon engagement était médical avant d'être féministe. Et quand j'évoque tous ces dangers, je ne parle même pas des troubles sexuels que pouvaient ensuite ressentir ces femmes: beaucoup étaient simplement dégoûtées de l'amour. Avec d'autres militants, nous nous étions déjà battus pour la pilule: nous étions un petit noyau de gens - souvent issus du Planning familial - qui allait en s'agrandissant.

Quel était l'état de l'opinion vis-à-vis de l'avortement?

Dans les années 1960 et au début des années 1970, les médecins sont souvent croyants, très conservateurs, voire réactionnaires. Plus généralement, cette question restait dans le domaine du silence, de l'hypocrisie. Par exemple, je demandais toujours aux patientes que je recevais si elles avaient déjà avorté. Même celles qui l'avaient déjà fait me répondaient négativement! Ce n'est souvent que quelques années plus tard qu'elles me l'avouaient. On savait donc qu'il y avait des avortements clandestins, qui entraînaient par an au moins 200 décès. Mais ces femmes étaient considérées comme des moins que rien.

Ce refus d'aborder la question de l'avortement est-il révélateur d'une époque?

Bien sûr! Il prouve que les femmes étaient encore soumises: le fait de ne pouvoir disposer de leur “ventre” les maintenait dans la soumission. Il était courant de dire: “Il y a des femmes avec qui l'on s'amuse et d'autres que l'on épouse”. Cela montre un peu les mentalités! Heureusement, Mai 1968 est passé par là et la libération sexuelle a provoqué d'autres libérations. Pourtant, je

n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi les médecins et les femmes en général ne se sont pas révoltés plus tôt.

Avez-vous, à un moment donné, pratiqué des avortements clandestins?

Il fallait trouver un moyen d'aider toutes ces femmes. Mais l'avortement par curetage - quand il était autorisé - ne pouvait se pratiquer qu'à l'hôpital, car il était risqué. Comment opérer clandestinement? C'est là, en septembre 1972, que le docteur Karman est arrivé: il avait mis au point une technique d'aspiration, qui évitait tout saignement ou hémorragie. Les médecins militants l'ont reprise et même améliorée. Nous prévenions quand même des copains travaillant en clinique, au cas où... Nous nous rendions ainsi à domicile, discrètement. Je pense, avec le recul, que c'est un bel exemple de désobéissance civique! Et pour éviter que l'un de nous ne se fasse prendre, nous avons décidé d'en faire un geste politique en publiant un manifeste, sur le mode du fameux “Manifeste des 343 salopes” (lire ci-contre). Nous affirmions ainsi publiquement avoir déjà avorté des femmes et donc enfreint le Code pénal.

Avez-vous subi des pressions professionnelles?

Et comment! Beaucoup d'entre nous n'ont jamais pu devenir agrégés, d'autres n'ont jamais été promus chefs de service pendant leur carrière. Il y a eu des médecins très courageux



La (trop) lente évolution du droit des femmes

Au moment où l'avortement est légalisé avec la loi Veil de 1975, cela fait à peine dix ans que les femmes peuvent exercer une activité professionnelle sans l'accord de leur mari. Et leur droit de vote n'a que trente ans.

1920 L'Assemblée nationale vote une loi interdisant l'avortement et la contraception, qui n'a cessé d'être renforcée par la suite et qui interdit toute propagande anticonceptionnelle. Le crime d'avortement est passible de la cour d'assises. En 1923, les jurys populaires se montrant trop favorables aux inculpé(e)s, l'avortement est désormais jugé en correctionnelle.

1924 L'enseignement secondaire devient le même pour les filles et les garçons.

1939 Le Code de la famille renforce la répression contre l'avortement, qui devient crime d'État. Plus de 15 000 condamnations à des peines diverses sont prononcées jusqu'à la Libération, qui ne remet pas en question l'arsenal législatif répressif.

1944 Les femmes deviennent enfin électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.

1965 Disparition de la tutelle maritale. Les femmes peuvent exercer une activité professionnelle sans l'accord de leur mari. La notion “d'autorité parentale” remplace celle du “chef de famille”, et les époux assurent “ensemble” la direction morale et matérielle de la famille. D'autre part, l'enseignement technique s'ouvre aux filles.

1967 Loi Neuwirth autorisant la contraception (elle n'est remboursée qu'à partir de 1974). Mais le ministère de la Santé freine pendant deux ans la mise en place des décrets d'application et la pilule n'est officiellement vendue dans les pharmacies qu'en 1972.

Des procès ont lieu contre les avortées et leurs complices jusqu'aux années 1970. Toutefois, les juges n'appliquent plus la loi dans toute sa rigueur.

parmi nous: nous étions des petits, des sans-grade. Il n'y avait aucun agrégé ou chef de service avec nous. Je dois dire que le procès de Bobigny, c'était extraordinaire, on l'attendait avec impatience. J'ai trouvé que ces femmes étaient vraiment gonflées, il fallait oser. Après, les Mouvements pour la liberté de l'avortement et de la contraception (Mlac), qui fédéraient tout un tas d'autres acteurs, ont repris le flambeau. Les médecins seuls n'auraient pas pu changer la loi.

Cette loi s'est-elle mise en place facilement?

Les médecins n'étaient pas prêts: ils ne croyaient pas à notre méthode, qu'ils n'avaient pas eux-mêmes mise au point. Et puis la loi ne nous a pas permis de mettre en place des centres dédiés: les avortements devaient se pratiquer à l'hôpital public, où la hiérarchie opposait le plus souvent un cinglant: “Pas dans mon service”. Personne ne voulait faire d'IVG! Il a fallu petit à petit faire entrer des médecins - généralistes pour la plupart - favorables à l'avortement. La méthode par aspiration a mis trente ans à se généraliser! Et n'oublions pas les actions des commandos anti-IVG: ils venaient jusqu'en salle d'opération, s'enchaînaient, jetaient le matériel stérilisé à terre. Les directeurs d'hôpitaux portaient rarement plainte. Il n'y a pas si longtemps - après un passage à la télévision -, j'ai retrouvé écrit sur la façade de l'immeuble de mon cabinet et jusque dans la station de métro Denfert-Rochereau, située juste à côté: “N'allez pas chez le docteur Brunerie, c'est un assassin”.

PROPOS RECUEILLIS PAR DANIEL GEORGES



Avril 1974, manifestation à Paris. Il faudra attendre 1975 et la loi Veil pour que l'avortement soit officiellement dépénalisé.

PLAIDOIRIE

“Une loi d’un autre âge”

Dans une plaidoirie devenue célèbre, Gisèle Halimi fait le procès de la loi de 1920. Nous publions des extraits de ce texte qui fait date dans la conquête de l’égalité des droits.

“**T**e ressens avec une plénitude jamais connue à ce jour un parfait accord entre mon métier qui est de plaider, qui est de défendre, et ma condition de femme. (...) Si notre très convenable déontologie prescrit aux avocats le recul nécessaire, la distance d’avec son client, sans doute n’a-t-elle pas envisagé que les avocates, comme toutes les femmes, étaient des avortées, qu’elles pouvaient le dire, et qu’elles pouvaient le dire publiquement comme je le fais moi-même aujourd’hui. (...) Ce que j’essaie d’exprimer ici aujourd’hui, c’est que je m’identifie précisément et totalement avec M^{me} Chevalier et avec ces trois femmes présentes à l’audience, avec ces femmes qui manifestent dans la rue, avec ces millions de femmes françaises et autres. Elles sont ma famille. Elles sont mon combat. Elles sont ma pratique quotidienne. Et si je ne parle aujourd’hui, Messieurs, que de l’avortement et de la condition faite à la femme par une loi répressive, une loi d’un autre âge, c’est moins parce que le dossier nous y contraint que parce que cette loi à laquelle je dénie toute valeur, toute applicabilité, toute possibilité de recevoir aujourd’hui et demain le moindre sens, que parce que cette loi est la pierre de touche de l’oppression qui frappe la femme. (...)

C’est toujours la même classe, celle des femmes pauvres, vulnérables économiquement et socialement, cette classe des sans argent et des sans relations qui est frappée. Voilà vingt ans que je plaide, Messieurs. (...) Je n’ai encore jamais plaidé pour la femme d’un haut commis de l’État, ou pour la femme d’un médecin célèbre, ou d’un grand avocat, ou d’un PDG de société, ou pour la maîtresse de ces mêmes messieurs. Cela s’est-il trouvé dans cette enceinte de justice ou ailleurs ? Vous condamnez toujours les mêmes, les “Madame Chevalier” (...)
Retournons aux sources. Pour que Marie-Claire, qui s’est trouvée enceinte à 16 ans, puisse être poursuivie pour délit d’avortement, il eut fallu prouver qu’elle avait tous les moyens de savoir comment ne pas être enceinte, et tous les moyens de prévoir. Ici Messieurs j’aborde le problème de l’éducation sexuelle. Vous avez entendu les réponses des témoins. Ce que je voudrais savoir, c’est combien de Marie-Claire en France ont appris qu’elles avaient un corps, com-

ment il était fait, ses limites, ses possibilités, ses pièges, le plaisir qu’elles pouvaient en prendre et en donner ? Combien ? Très peu, j’en ai peur. (...)
Je voudrais savoir combien de parents – et je parle des parents qui ont les moyens matériels et intellectuels de la faire – abordent tous les soirs autour de la soupe familiale l’éducation sexuelle de leurs enfants. Madame Chevalier, on vous l’a dit, n’avait pas de moyens matériels et elle n’avait pas elle-même reçu d’éducation sexuelle. (...)
Pourquoi ne pratique-t-on pas l’éducation sexuelle dans les écoles puisqu’on ne veut pas d’avortement ? Parce que nous restons fidèles à un tabou hérité de nos civilisations judéo-chrétiennes qui s’opposent à la dissociation de l’acte sexuel et de l’acte de procréation. Ils sont pourtant deux choses différentes. Ils peuvent être tous les deux actes d’amour, mais le crime des pouvoirs publics et des adultes est d’empêcher les enfants de savoir qu’ils peuvent être dissociés. (...)
Deuxième responsabilité : l’Accusation. Peut-elle établir qu’il existe en France une contraception véritable, publique, populaire, gratuite ? Je ne parle pas de la contraception gadget, de la contraception clandestine qui est la nôtre aujourd’hui. Je parle d’une véritable contraception. Or la contraception, à l’heure actuelle, c’est peut-être 6 ou 8 % des femmes qui l’utilisent. Dans les milieux populaires, c’est à peine 1 % des femmes. (...)
Dans la logique de la contraception est inscrit le droit à l’avortement. Supposez qu’on oublie sa pilule. On peut oublier sa pilule. Supposez l’erreur. L’erreur dans le choix du contraceptif, dans la pose du diaphragme. L’échec, l’erreur, l’oubli...

Voulez-vous contraindre les femmes à donner la vie par échec, par erreur, par oubli ? Est-ce que le progrès de la

science n’est pas de barrer la route à l’échec, à la fatalité ? (...)

Supposez que Marie-Claire ait décidé d’avoir cet enfant. Pensez-vous véritablement qu’elle aurait pu le garder, l’éduquer décemment, le rendre heureux et continuer de s’épanouir elle-même ? (...)
Dire que la loi, bonne ou mauvaise, est la loi, est un refus de prendre ses responsabilités, et aussi – je le dis très franchement – ce n’est pas digne de ce que doit être la magistrature. (...)
On vous dit que vous devez “dire le droit”. Mais “dire le droit” n’a jamais voulu dire devenir une justice robot et se désintéresser des grands problèmes de notre vie. (...)
A-t-on encore le droit aujourd’hui en France, dans un pays que l’on dit civilisé, de condamner des femmes pour avoir disposé d’elles-mêmes ou pour avoir aidé l’une d’entre elles à disposer d’elle-même ? (...) Ce jugement de relaxe sera irréversible, et à votre suite, le législateur s’en préoccupera.”
EXTRAITS DE LA PLAIDOIRIE DE GISELE HALIMI LORS DU PROCÈS DE BOBIGNY



Dans le téléfilm *Le procès de Bobigny* (projeté ce mercredi 14 novembre au Magic), Anouk Grinberg interprète Gisèle Halimi – ici durant la plaidoirie.

Une course d'obstacles

Le droit à l'IVG existe bel et bien. Il reste pourtant facile de se perdre en chemin.

En 2013, l'IVG sera remboursée à 100 % *. Une étape de plus dans l'histoire millénaire de l'IVG. La mesure n'a pas fait débat à l'Assemblée nationale : sur 577 députés, seuls six UMP ont voté contre ce qui, selon eux, allait "banaliser l'avortement". Il faudrait savoir ce qu'ils entendent par : banaliser. Que cela va concerner un grand nombre de femmes ? C'est déjà le cas. S'ils connaissent dix femmes, quatre d'entre elles auront recours à l'IVG à un moment donné de leur vie*, comme depuis trente ans, toutes classes sociales confondues. À partir de ce que dit la loi aujourd'hui quels sont les obstacles sur le parcours pour y arriver ?

Course à l'info

Première chose, chercher de l'information : les délais courent. À l'heure d'internet, le réflexe est d'allumer l'ordinateur, quand on en a un. Et là, sans être une mauvaise idée, il faut tout de même savoir décrypter. Lorsque l'on tape "IVG" sur Google, le deuxième site qui s'affiche est IVG.net, un site contre l'avortement mais qui ne l'annonce pas et donne des informations incomplètes ou fausses. Le plus sûr est d'aller sur le site du Planning familial pour obtenir des infos fiables et le numéro de la plateforme téléphonique. Du côté des institutions, il y a beaucoup d'infos générales, sur la loi, les délais etc., mais peu d'infos pratiques précises. Sur le site de l'Assistance publique hôpitaux de Paris (APHP), la recherche IVG donne : "aucun résultat". Il faut cliquer parfois sur "orthogénie", parfois sur "Planning familial" pour chaque hôpital. "Ça devrait s'améliorer, annonce le Dr Karine Galaup de l'Agence régionale de santé et auteure d'un document d'analyse "parcours de santé et IVG". Sur internet, le mot-clé renverra au site de l'Agence régionale de santé avec une page spéciale où s'afficheront clairement les différents centres d'IVG d'Ile-de-France avec les adresses, les numéros de téléphone, les horaires. Cela devrait être opérationnel à la fin de cette année."

En ville

Si on est dans les délais, on doit pouvoir choisir de faire une IVG par médicament en ville (médecins libéraux, centres municipaux de santé ou centres de planification) plutôt qu'à l'hôpital ou en clinique privée. Il n'existe pas, facilement accessible, de liste ou de carte des médecins et des centres de santé agréés. La Caisse primaire d'assurance-maladie, qui pourrait établir cette liste puisqu'elle rembourse les forfaits facturés par les médecins qui pratiquent l'IVG, renvoie vers le Planning familial. Difficile donc de savoir vers quels médecins libéraux de la ville se tourner pour une IVG médicamenteuse. Un généraliste, le médecin de famille par exemple,

peut prescrire l'IVG par médicament s'il a passé une convention avec un établissement de santé de référence (Avicenne-Jean-Verdier pour Bobigny). Le montant à avancer (puisque l'IVG sera, rappelons-le, remboursée à 100 % en 2013) est un forfait de 191,74 euros. Il comprend la consultation durant laquelle la patiente remet la confirmation de sa demande par écrit, les consultations d'administration des médicaments, le coût de ces médicaments et la consultation de contrôle et de vérification. Bobigny compte une quinzaine de généralistes et un cabinet de gynécologues (qui n'ont pas voulu répondre à nos questions), mais aucun de ceux qu'il a été possible de contacter n'est conventionné. À la question de savoir pourquoi, c'est d'abord le manque de temps qui est évoqué, ou la bonne implantation des plannings familiaux, qu'ils jugent suffisante pour répondre à la demande. Quelques-uns avouent leur méconnaissance, pensant qu'une IVG ne peut être faite qu'à l'hôpital, d'autres redoutent "la paperasse". En fin de compte, les généralistes de Bobigny réorientent systématiquement sur Avicenne.

Délais

La Seine-Saint-Denis compte 14 centres d'IVG en établissements de santé : huit cliniques privées sur 24 la pratiquent et l'ensemble des six hôpitaux publics. Elle reste un des trois départements qui en compte le plus, malgré la fermeture de trois centres ces dernières années. Près de 8 400 IVG y sont réalisées chaque année. Tous les deux ans, le Planning familial enquête auprès de ces établissements : délais, choix de la méthode, tarifs, accueil des mineures... Les enquêtrices se présentent en tant que Mouvement pour le planning familial, mais réalisent aussi un "testing" en se mettant dans la peau d'une femme en demande d'une IVG "ce qui a parfois donné des différences dans les réponses" souligne l'enquête. C'est un document utile pour les partenaires (Conseil général, réseau ville hôpital, centres de planification...) qui alerte sur les conditions d'accès à l'IVG, quitte à faire un peu râler ceux qui travaillent à garantir ce droit. Comme Philippe Larmignat, à la tête du centre IVG d'Avicenne, ouvert en 1983 : "pas par militantisme, précise-il. Je suis anesthésiste de formation, pas gynécologue, mais j'ai pensé que c'était un problème de santé publique et qu'il fallait le faire." Il n'est pas d'accord avec le délai de 1er rendez-vous indiqué par l'enquête pour son centre : "une semaine ? Je les aime bien, on travaille ensemble, mais là, non ! Il faut compter combien", demande-il en se tournant vers l'infirmière ? "En ce moment, c'est deux jours, répond-elle mais ça varie, ça peut être quatre, cinq." "Toute patiente demandant une IVG doit obtenir un rendez-vous de consultation dans les cinq jours suivant son appel" selon la Haute autorité de la santé. C'est loin d'être le cas partout, et c'est pire dans

les autres départements de la région. Surtout l'été, surtout lorsqu'on approche de la limite légale.

14 semaines

Cette limite est de 14 S.A. (semaines d'aménorrhée c'est-à-dire d'absence de règles). En 2008, 554 femmes ont été dans ce cas en Seine-Saint-Denis. Deux ans plus tard, leur nombre avait presque doublé, mais dans le même temps l'Essonne et le Val d'Oise ne les prenaient plus du tout. Sur la région, certains centres refusent les femmes "qui ne sont pas du secteur"; c'est illégal : l'IVG ne dépend pas de la psychiatrie, il n'y a pas de sectorisation... Autre indication, aucune clinique privée (sauf en Seine-Saint-Denis et un peu dans les Hauts-de-Seine) ne prend ces femmes, alors qu'elles le faisaient deux ans avant. Ce n'est donc pas un hasard si à Avicenne 20 % des IVG sont près des délais limites alors qu'elles ne représentent que 7 % sur toute l'Ile-de-France : les femmes se reportent là où leur demande est prise en compte. Les

40 ans après le procès de Marie-Claire, la question de l'accès au droit reste au centre des revendications des associations féministes (ici en mai 2009 à Lyon, contre la suppression de l'apprentissage obligatoire de l'avortement pour les étudiants en 2^e cycle de médecine).



statisticiens appellent cela bien à propos le "taux de fuite", car chaque jour compte si on ne veut pas plutôt filer à l'anglaise : en Angleterre, le délai légal est de 24 S.A. À Avicenne-Jean Verdier, les trois méthodes : médicamenteuse, chirurgicale par anesthésie locale et par anesthésie générale sont pratiquées, comme dans les autres hôpitaux publics du département. Selon les professionnels, le choix de la méthode est censé revenir à la femme, quand le terme le permet. Dans le secteur privé, un seul médecin sur le département pratique l'anesthésie locale jusqu'à 14 S.A. selon l'enquête du Planning.

Idées reçues

Il y a encore beaucoup d'idées reçues sur l'IVG. Par exemple, que les femmes qui y ont recours "feraient mieux de prendre la pilule". Deux IVG sur trois concernent une femme utilisant une méthode de contraception. Il ne faut pas en déduire qu'il n'y a aucun lien. Et on note qu'il y a un recul de l'usage de la pilule chez les femmes de 20 à 24 ans, les plus concernées par les grossesses non désirées. Le préservatif n'est pas gratuit, l'anneau et le patch ne sont pas remboursés. Souvent, elles ne sont plus chez leurs parents, elles sont étudiantes ou précaires ou chômeuses. Elles ne vont pas bénéficier de la gratuité de la contraception qui vient aussi d'être votée à l'Assemblée nationale pour les mineures. Beaucoup de professionnels auraient voulu une gratuité jusqu'à 25 ans. Un blog s'attaque à une autre idée reçue et l'annonce dans son titre "IVG, je vais bien, merci !" Apparu l'an

dernier pour les 40 ans du Manifeste des 343, ses créatrices qui revendiquent le titre de "filles des 343" l'ont voulu comme "un espace de parole déculpabilisé et déculpabilisant sur l'avortement. Nous en avons assez qu'une majorité de médias, de politiques et de médecins présentent sans cesse l'avortement comme un drame et un traumatisme dont on ne se remettrait pas. Selon nous, ces discours sur l'avortement sont des slogans éloignés de ce que vivent la grande majorité des femmes, ils ont pour but de les effrayer et de les culpabiliser." Au bas de la pétition qu'elles ont lancée, on trouve le nom de quelques Balbiniennes, comme Laurence Blin adjointe à la maire ou Cihan Kaygisiz, qui témoigne : "J'ai accompagné une amie pour une IVG et même si ce n'est pas anodin, ce n'est pas forcément un drame. C'était surtout un soulagement. Mais le médecin aurait voulu qu'on soit en larmes. On a eu droit à un discours moralisateur, traitées comme des inconscientes..." Le blog donne des infos sur la loi, et recense les sites internet anti-avortement qui avancent masqués.

SYLVIE SPEKTER

* les statistiques et données sont extraites du N°804 de juin 2012 Études & résultats de la DREES Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, du document "parcours de santé et IVG" juillet 2012 de l'Agence régionale de santé, et du Rapport N°RM2009-098A de l'IGAS Inspection Générale des Affaires Sociales.

* Depuis 1983, l'avortement est remboursé à 70 ou 80 % par la sécurité sociale, et coûte, selon la méthode - médicamenteuse ou intervention chirurgicale - et selon le lieu - hôpital ou cabinet médical -, entre 200 et 450 euros.

IVG : ce que dit la loi

→ Toute femme, majeure ou mineure, peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Elle seule peut en faire la demande.

→ L'IVG peut être pratiquée avant la fin de la 12^e semaine de grossesse, soit avant la fin de la 14^e S.A. (semaines d'aménorrhée : absence de règles).

→ Nul ne peut obliger une femme à interrompre une grossesse

→ Nul ne peut obliger une femme à poursuivre une grossesse.

→ Pour les mineures, le consentement d'un parent (père ou mère) ou du tuteur légal est la règle. Mais si la mineure veut garder le secret ou si elle ne peut obtenir le consentement parental ou tutorial, elle doit se faire accompagner d'une personne majeure de son choix. Dans ce cas, la prise en

charge par la sécurité sociale est de 100 %. Un entretien d'information, de soutien et d'écoute est obligatoire.

→ Une consultation pré-IVG informe des méthodes. Le délai de réflexion est de sept jours. Une procédure d'urgence permet de raccourcir ce délai à 48 h si le terme de 14 S.A. risque d'être dépassé.

→ Les IVG peuvent être réalisées par voie médicamenteuse (jusqu'à 7 S.A. en ville et 9 S.A. en établissements de santé) ou par voie chirurgicale sous anesthésie générale ou sous anesthésie locale jusqu'à 14 S.A.

→ Les bénéficiaires de l'Aide médicale d'État (AME) sont dispensées de l'avance des frais. Pour celles qui ne bénéficient pas de l'AME les dépenses sont systématiquement prises en charge par l'État au titre des soins dits "urgents".

Plus d'informations

→ Sites internet

• www.planning-familial.org

• blog.jevaisbienmerci.net

Blog militant et d'information pour faire "émerger la parole des femmes qui ont avorté et qui vont bien", fait par un collectif intitulé "les filles des 343".

→ Par téléphone

• Plateforme du Mouvement français pour le planning familial Ile-de-France : 01 47 00 18 66 du lundi au vendredi de 12 h à 19 h

→ Pour les 13/25 ans

• Boutique Tête à tête

Espace d'information, d'écoute d'orientation et de prévention en matière de sexualité, de drogues, de mal-être, et de violences...

Centre commercial Rosny 2 Porte 2

Ouvert du lundi au samedi, de 10h à 18h30

Tél. : 01 48 12 01 01

Centres IVG Bobigny

→ Hôpital Avicenne - Centre de Planification

Le centre n'est pas à l'intérieur de l'hôpital, mais 129, route de Stalingrad. Tél. : ligne directe : 01 48 95 57 71

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 15h30.

→ Hôpital Jean-Verdier

Centre de planification familiale Unité d'orthogénie - Porte 4 Avenue du 14-juillet, 93140 Bondy. Tél. : ligne directe : 01 48 02 65 86

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30.



PHOTO : JEAN-PHILIPPE KSIAZEK / AFP

Programmation

Pour célébrer les 40 ans du procès de Bobigny, la Ville organise une série de rendez-vous pour comprendre, débattre et revendiquer.

RASSEMBLEMENT

VENDREDI 8 NOVEMBRE 12 H

Passerelle Marie-Claire

Pour marquer le 40^e anniversaire du procès de Bobigny - qui s'est tenu le 8 novembre 1972 -, un rassemblement se déroule ce vendredi à partir de midi sur la passerelle qui porte le nom de Marie-Claire (et qui relie le quartier Pablo-Picasso au tribunal de grande instance), à l'invitation de plusieurs associations qui œuvrent pour la défense et l'émancipation des femmes, ainsi que de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes. Plus qu'un anniversaire, ce rendez-vous sera l'occasion de manifester l'attachement à un droit fondamental et de se mobiliser pour sa défense.

EXPO

DU 8 AU 25 NOVEMBRE,
HALL DE L'HÔTEL DE VILLE

Repères

"Une étape décisive vers la légalisation de l'avortement" : ainsi s'intitule l'exposition présentée durant ce mois de novembre. Elle retrace l'histoire d'un procès aux répercussions considérables, devenu un symbole dans la longue marche vers le droit à décider de sa fécondité, à disposer de son corps.

THÉÂTRE

DIMANCHE 25 NOVEMBRE 17 H, SALLE PABLO-NERUDA

Procès de Bobigny : 40 ans de liberté ?

"J'empruntais chaque jour la passerelle Marie-Claire, et je me suis rendu compte que je ne connaissais pas cette histoire." Ainsi Mylène Bonnet, comédienne balbynienne, a-t-elle décidé avec sa compagnie KestaKaboche de se pencher sur le procès Marie-Claire - et pas seulement pour commémorer un événement historique : "des dangers qui pèsent sur le planning familial aux difficultés à accéder à l'IVG, je me suis rendu compte que les minutes du procès étaient criantes d'actualité". Cette pièce de théâtre est ainsi conçue comme un "documentaire théâtral". Comédiens professionnels et amateurs se retrouvent pour un récit fort qui interroge le présent d'un droit durement acquis - et aujourd'hui encore fragile.

ÉVÈNEMENT

MERCREDI 14 NOVEMBRE 18 H 30,
RUE GISÈLE-HALIMI

Inauguration

Avocate, militante féministe et anticolonialiste, Gisèle Halimi décide de faire du procès de Bobigny un manifeste, une tribune politique et médiatique. Elle provoqua ainsi un débat et une mobilisation sans précédent. Par son engagement pour les droits des femmes, elle reste une figure marquante de l'émancipation des femmes. Gisèle Halimi donnera désormais son nom à une rue de notre ville. Reliant la rue Bernard-Birsinger à l'avenue du Président-Salvador-Allende (au sud du groupe scolaire Georges-Valbon), elle sera baptisée mercredi 14 novembre en sa présence.

RENCONTRE

MERCREDI 14 NOVEMBRE 19 H 30,
MAGIC CINÉMA

Gisèle Halimi

Invitée d'honneur de notre ville pour cette journée anniversaire, Gisèle Halimi sera au Magic Cinéma pour débattre de la situation du droit à l'interruption volontaire de grossesse aujourd'hui en France. Elle reviendra bien sûr également sur cet événement qui, il y a quarante ans, a marqué une étape décisive vers la dépénalisation de l'avortement.

CINÉ

MERCREDI 14 NOVEMBRE 19 H 30,
MAGIC CINÉMA

Le procès de Bobigny

DÉSŒBEIR POUR
LE DROIT D'AVORTER

Le procès de Bobigny a inspiré en 2005 un téléfilm éponyme. Martine, modeste employée de la RATP, aide sa fille Léa à interrompre sa grossesse à la suite d'un viol. Elle s'adresse à la seule avocate dont elle connaisse le nom : Gisèle Halimi. Cette dernière propose à Martine de faire de ce procès une affaire exemplaire pour dénoncer cette injustice faite aux femmes. Interprété notamment par Anouk Grinberg et Sandrine Bonnaire, ce film retrace avec fidélité une histoire singulière qui deviendra, par la force de l'engagement, un acte public et un manifeste pour le droit.

BOXE

Battue pas abattue

Anissa Meksen est rentrée bredouille des championnats d'Europe de kick-boxing auxquels elle participait le week-end dernier. Peu habituée à la défaite, la jeune championne veut vite rebondir.

À peine rentrée d'Ankara, où se déroulaient les championnats d'Europe de kick-boxing, elle le reconnaît d'emblée, après sa défaite en quart de finale: "Ça ne s'est vraiment pas passé comme je l'aurais voulu!" Tout avait pourtant bien commencé pour celle qui – avec quatre titres mondiaux, trois européens et quatre nationaux – détient déjà un palmarès exceptionnel en boxe française féminine. Mais il s'agissait cette fois d'une compétition de kick-boxing, une discipline plutôt nouvelle pour elle puisqu'elle ne la pratique que depuis quelques semaines.

Pas d'habitudes. Après avoir tout gagné en boxe française, la jeune fille voulait en effet s'offrir un nouveau challenge. "La boxe française est exigeante et très codifiée – c'est l'école de la boxe – et il est donc assez facile de passer ensuite au kick-boxing", confie Anissa, qui ajoute: "Il faut quand même s'habituer à boxer pieds nus, ce qui n'est pas évident quand on a eu l'habitude de la faire jusque-là avec



"J'AI PARFOIS DES DOUTES. CELA REJAILLIT FORCÉMENT SUR MES PERFORMANCES SPORTIVES."

PHOTO: STÉPHANE DE BOUTRAY

des chaussures." En Turquie, elle a donc perdu son combat, contre une Polonaise qui a quant à elle remporté le titre européen. Cela faisait tout simplement sept ans – une éternité en sport! – que la native de Nancy n'avait plus perdu. "Cette défaite me laisse un goût très amer, car je sais que j'étais au-dessus de mon adversaire. Mais, autant le dire, je crois que je suis montée sur le ring avec un manque d'envie, c'est ce

qui a fait la différence, car en face, elle était très engagée", concède Anissa. Des propos qui peuvent surprendre dans la bouche de la jeune championne, connue pour son moral d'acier et son impressionnante série de victoires. **Manque d'envie.** "Ce manque d'envie, c'est la première fois que cela m'arrive. Ce jour-là, je pensais à tout, sauf au combat. Or on dit souvent qu'en boxe, le mental compte pour au moins

50% de la performance. Je crois que j'en ai apporté la preuve!" La cause de ses tourments – passagers – est peut-être à chercher du côté de sa vie professionnelle. Anissa, à qui tout semble réussir – si l'on excepte cette récente virée turque – a récemment obtenu un Master 2 "Entraînement athlète de haut niveau", un autre en "Enseignement du sport" ainsi qu'un brevet d'État en boxe française. "Avec tout cela, j'essaie de m'établir, de construire un vrai projet professionnel. Comme je n'y suis pas encore arrivée, je tâtonne et ai parfois des doutes. Cela rejaillit forcément sur mes performances sportives. Il faut que j'arrive à mieux différencier ces deux univers et, quand je combats, à faire abstraction de tout le reste. Mais là, j'ai un peu craqué!"

Retour à la boxe française. Anissa reconnaît également avoir peu goûté cette compétition européenne: "Chez les hommes, le niveau était très bon. Mais les femmes étaient des rouleaux compresseurs et l'on était presque plus proche du catch que de la boxe!" Quoiqu'il en soit, il en faudrait bien davantage pour décourager notre boxeuse. "Bien sûr que je vais continuer. Après ce revers, j'ai très envie de prouver ma vraie valeur, car je n'ai pas pu l'exprimer lors de ces championnats européens", confie la jeune fille, qui n'a guère eu le temps de profiter des charmes de la Turquie: "J'ai quand même pu visiter de belles mosquées, même si je pense qu'il y a bien plus à voir à Istanbul." Ce sera peut-être à l'occasion d'une future compétition. En attendant, Anissa remet son ouvrage sur le métier et se prépare, en boxe française, pour le tour de poule élite qui aura lieu le 24 novembre au gymnase Japy, à Paris. Avec une grosse envie de repartir de l'avant.

DANIEL GEORGES

FOOTBALL

Une place de dauphin

"Nous sommes dans le bon wagon", apprécie Karim Chebihi, l'entraîneur de l'équipe balbynienne, arrivé en début de saison. Dimanche dernier, ses joueurs sont revenus des Gobelins

avec les trois points de la victoire. L'unique but de la rencontre, inscrit à la 50^e minute, est signé Keita Sayon. "Je suis très content que ce soit lui qui ait marqué. Il n'a que 19 ans, mais il est très à l'écoute, toujours impliqué. Je félicite d'ailleurs l'ensemble des joueurs, car ils ont bien appliqué les consignes. Ce groupe travaille bien", souligne le coach. Avec trois victoires et deux défaites, l'ACB pointe désormais à la deuxième place du classement. "Je suis très satisfait de l'entame de saison, mal-

gré plusieurs blessures et des suspensions dues à des cartons récoltés lors de nos deux défaites. L'objectif demeure le maintien, avec l'idée de terminer dans les quatre premiers. Il nous faudra en tout cas prendre un maximum de points lors des matchs aller", ajoute celui qui, avant d'entraîner Bobigny, s'est occupé pendant sept ans de l'équipe réserve de Drancy. Prochain adversaire*: le RSC Montreuil, net vainqueur ce week-end (5-1) de la Colombienne, ce qui lui a permis de mettre un terme à une série de quatre revers consécutifs.

D.G.

* Le dimanche 11 novembre à 15h au stade Auguste-Delaune.



PHOTO: STÉPHANE DE BOUTRAY

En bref

ATHLÉTISME

19^e cross de la Bergère

Les inscriptions pour la 19^e édition du cross de la Bergère prévue le dimanche 25 novembre prochain, sont ouvertes auprès de l'ACB Athlétisme: Tél.: 01 48 32 38 11. Fax: 01 48 95 37 78 (précisez cross) ou par mail: yves.tame@alicedsl.fr (formulaire à télécharger sur www.athle-bobigny.fr).

RUGBY

Déplacement compliqué

Après un week-end de repos, l'ACB 93 (5^e) se rend dimanche à Vienne (4^e), champion de France en titre de Fédérale 2, qui précède les Balbyniens de 4 points. Soit la valeur d'une victoire...

RUGBY FÉMININ

Déplacement revanchard

Après leur contre-performance du week-end dernier à domicile (défaite 20-7 contre Saint-Orens), les Louves auront à cœur de prendre des points dimanche à Sassenage (9^e).



PHOTO: WITOU VANQUER

HANDBALL FÉMININ

Pour retrouver le succès

L'équipe féminine de l'ACB (8^e) va tenter de mettre fin à une série de deux défaites consécutives lors de la réception de Montreuil (5^e), samedi à 18h30 à Henri-Wallon. Un succès est obligatoire pour rester dans la première moitié du tableau.

HANDBALL MASCULIN

Invaincu

Pas de rencontre ce week-end au programme des joueurs de l'ACB, toujours invaincus cette saison avec 4 succès sur 4 en championnat (Pré-région) et 2 sur 2 en Coupe de France des équipes évoluant au niveau départemental. Vainqueurs de Paris 18 (33-28) au 2^e tour de cette compétition le 27 octobre dernier, les Balbyniens affronteront Martigua (Paris 19^e), le 24 novembre prochain.

12^{ES} RENCONTRES DU CINÉMA CITOYEN, déjà. Une réalité sociale appréhendée à travers un thème, un invité d'honneur et huit jours d'avant-premières, rencontres, exposition... un cinéma citoyen fait ainsi son nid à Bobigny, depuis 2000. "Jeunesse l'âge du possible", les rêves et les espoirs qu'elle nourrit face à l'âpreté du monde seront au cœur de Résonances. L'événement fait une place de choix à Gérard Mordillat dont les films, les romans disent le souffle d'une jeunesse, hier et aujourd'hui.

Jeunesse en résonances

Assayas ouvre les rencontres

Tourné en partie à Bobigny, en juillet dernier, *Après mai*, dernière fiction d'Olivier Assayas, ravive le souvenir de la France soixante-huitarde, à travers l'idéalisme d'une poignée d'adolescents de la banlieue parisienne. "J'ai envie de revenir sur ce qui dans mon passé était partageable avec ceux qui ont vécu cette époque et toucher à l'universel dans le récit d'une jeunesse", évoque le réalisateur de *Carlos*. Le film sera projeté en ouverture du festival, précédé de *L'eau froide*, réalisé en 1994, où là encore le cinéaste saisit dans ses fêlures, une jeunesse à 1000 à l'heure... Critique de films pour *Les Cahiers du cinéma*, Olivier Assayas passe à la réalisation en 1985 avec *Désordre*. On lui doit aussi *L'enfant de l'hiver*, *Paris s'éveille*... ne se cantonnant jamais à un seul genre cinématographique, cet admirateur d'Ingmar Bergman, inscrit plus d'une vingtaine de films à son actif.

► Vendredi 9 novembre à partir de 18h30. Soirée d'ouverture autour d'Olivier Assayas. Projection de *L'eau froide*, suivie de *Après mai*.

À chacun son histoire

Sept jeunes de 13 à 20 ans, accueillis en hôpital de jour à Avicenne, se sont pliés à l'exercice de l'autoportrait, filmant à l'aide de leur portable. Unique contrainte, la durée (moins de 5 minutes). Après quelques notions de cinéma (plan, cadrage...) instillées par Wilfried Jude, cinéaste, ils se sont lancés. Sept films d'une liberté totale, inventifs, intimes... ont été réalisés: "ils ont réfléchi au sujet, au cadrage, ça se sent et puis ils parlent d'eux-mêmes", conclut Émilie Desruelle, responsable de la programmation jeune public au magic Cinéma. Atelier mis en place avec Passeurs d'images/Arcadi.

► Mercredi 14 novembre à 14h30. Après midi Ciné - ados. Projection de *À chacun son histoire*, suivi de *Voie rapide*, film de Christophe Sahr.



LA PLAYA D.C.

Soirée colombienne

La jeunesse de Colombie fera entendre sa clameur à travers deux films de 2012: *La playa D.C.* de Juan Andrés Arango d'abord. Livré à lui-même dans les rues de Bogota, un jeune afro-colombien se découvre une passion pour la coiffure par tonsure, un héritage de l'histoire des esclaves, son histoire... Projection en présence du co-producteur Thierry Lenouvel. *Un juego de niños*, réalisé par Jacques Toulemonde Vidal met, quant à lui, aux prises trois adolescents de milieux sociaux différents, se découvrant néanmoins des points communs. Deux films qui éclairent une adolescence en quête de repères sociaux, familiaux dans une Colombie toujours marquée par la violence armée.

► Mardi 13 novembre dès 18h30



PHOTO: FRANÇOIS CATONNE

LE DERNIER FILM DE GÉRARD MORDILLAT, *LE GRAND RETOURNEMENT*, D'APRÈS UNE PIÈCE DE FRÉDÉRIC LORDON, EST PRÉSENTÉ EN AVANT-PREMIÈRE SAMEDI 10 NOVEMBRE.

Programme du festival

VENDREDI 9

► 12 h *La Playa D.C.* de Juan Andrés Arango

► 19 h Vernissage de l'exposition "Jeunesse. L'âge du possible" de Sylla Grinberg

Soirée d'ouverture

► 18 h 30 *L'eau froide* d'Olivier Assayas

► 20 h 30 *Après mai* d'Olivier Assayas

SAMEDI 10

Invité d'honneur Gérard Mordillat

► 14 h *Billy-ze-Kick* de Gérard Mordillat

► 16 h *Paddy* de Gérard Mordillat

► 18 h Signature du livre *Ce que savait Jennie* par l'auteur Gérard Mordillat à "A la librairie"

► 21 h *Le grand retournement* de Gérard Mordillat en présence du réalisateur, de Frédéric Lordon et des comédiens, précédé de *La dernière caravane* de Foued Mansour

DIMANCHE 11

► 15 h *Ernest et Célestine* de Benjamin Renner, Vincent Patar et Stéphane Aubier, projection suivie d'un goûter

► 16 h *Vole comme un papillon* de Jérôme Malldé en présence du réalisateur et des comédiens



ERNEST ET CÉLESTINE

LUNDI 12

Invité d'honneur Gérard Mordillat

► 18 h 30 *Les sonnets de Shakespeare + Architruc* de Gérard Mordillat

► 21 h *Les cinq parties du monde* de Gérard Mordillat en présence du réalisateur et des comédiens

MARDI 13

► 14 h *Omblin* de Stéphane Cazes

► 18 h 30 Jeunesse d'ailleurs. Soirée colombienne

La Playa D.C. de Juan Andrés Arango, précédé de *Un Juego de Niños* de Jacques Toulemonde Vidal



APRÈS MAI, D'OLIVIER ASSAYAS

➤ 20h30 *Les chevaux de Dieu* de Nabil Ayouch, suivi d'un débat

MERCREDI 14

➤ 14h15 *Kirikou et les hommes et les femmes* de et en présence de Michel Ocelot, projection suivie d'une rencontre, d'un goûter et d'une dédicace

➤ 14h30 *Voie rapide* de Christophe Sahr, précédé de *Autoportraits*, projection suivie d'une rencontre avec le cinéaste

➤ 20h *Les invisibles* de Sébastien Lifshitz, en présence du réalisateur et de Thérèse Clerc

À l'occasion des 40 ans du procès de Bobigny et de l'inauguration de la rue Gisèle-Halimi

➤ 19h30 Rencontre avec Gisèle Halimi, avocate

➤ 20h30 *Le procès de Bobigny* de François Luciani, précédé de *Leçons de conduites* d'Élodie Lélou

JEUDI 15

➤ 15h *Ombline* de Stéphane Cazes, précédé de *Avec mon p'tit bouquet* de Stéphane Mercurio

➤ 18h30 *La petite Venise* d'Andrea Segre

➤ 18h30 Le Café des savoirs: "La Guerre d'Espagne", avec Geneviève Dreyfus-Armand, historienne, et le réalisateur Henri Belin

➤ 20h30 *Ne pas s'avouer vaincu* de Henri Belin et Susana Arbizu, en présence des réalisateurs

VENDREDI 16

➤ 12h *La petite Venise* d'Andrea Segre

Soirée de clôture

➤ 18h30 *Mon retour à l'usine* de Julien Hogert, en présence du réalisateur, suivi de *L'âge adulte* d'Ève Duchemin

➤ 20h30 *Hors les murs* de David Lambert, en présence du réalisateur et des comédiens, précédé de *Spasibo* d'Anaïs Sartini



HORS LES MURS

Magic Cinéma

Programme complet
0141601234
www.magic-cinema.fr
Tarifs: 4,50 euros.
Carte Festival
5 places: 15 euros.



PHOTO: DR

GÉRARD MORDILLAT

“Solliciter l'intelligence populaire”

Vive la sociale, Corpus Christi, Les sonnets de Shakespeare: œuvres multiples, univers changeant. Gérard Mordillat, romancier et cinéaste engagé, sera l'invité d'honneur des 12^{es} Rencontres du cinéma citoyen.

BONJOUR BOBIGNY: Six de vos films sont mis à l'honneur du festival Résonances, des œuvres fantômes dites-vous!

GÉRARD MORDILLAT: Chaque cinéaste, je crois, a été confronté au fait de faire des films qui ne sont pas vus ou mal vus, comme *Paddy*. Au-delà de la rencontre avec le public (si elle a lieu), il y a comme une incapacité à voir ce qui est réellement sur l'écran. Pourquoi? Comment? Je ne saurais l'analyser. Peut-être est-ce une paresse intellectuelle des critiques! *Félicité*, le film de Christine Pascal, et d'autres comme *La règle du jeu*, ont connu ce sort. Le choix de Dominique Bax d'offrir une seconde chance à certains de mes films m'a donc paru judicieux.

Comment qualifiez-vous vos films?

Chacun d'entre eux est inventeur d'images, ça me fait plaisir et c'est essentiel pour moi. Il n'y a rien de plus accablant que la monotonie. J'ai tenté chaque fois d'inventer une forme singulière, absolument en adéquation avec l'histoire que je voulais raconter, c'est ce qui me plaît. Certains sont liés à un roman, comme *Billy-ze-Kick* de Jean Vautrin, d'autres au théâtre. Je m'intéresse à une forme de

parole, à cette relation entre littérature, au sens large, et cinéma.

D'où est venu ce désir d'adapter au cinéma la pièce *D'un retournement l'autre*?

À la lecture de la pièce de Frédéric Lordon, j'ai compris qu'il y avait là un objet étrange qui méritait le défi d'un film. J'ai eu le même sentiment lorsque j'ai tourné *En compagnie d'Antonin Artaud*, d'après le journal de Jacques

Prevel. *A priori*, peu cinématographique. Pourtant j'ai fait ce film. *D'un retournement l'autre* n'est ni du théâtre, ni de la littérature, mais un essai en alexandrin qui adopte la forme théâtrale, presque par commodité! Hormis le fait que je partage les analyses financières et politiques de Frédéric Lordon, son idée d'utiliser l'alexandrin est extraordinaire car cela crée un décalage, le propos est

autrement audible pour le spectateur.

Les luttes sociales ont changé de nature dites-vous. Qu'avez-vous envie de dire aujourd'hui au cinéma?

C'est un combat de longue haleine. Les médias écrits et audiovisuels ressassent la théorie néolibérale. Or, on peut penser autrement le monde à partir du moment où l'intelligence populaire est sollicitée, ranimée. Dans un système que je considère post-démocratique, puisque la voix du citoyen est négligée, voire méprisée, la vraie perspective est là.

Vous transposez souvent vos romans au cinéma (*Vive la sociale, Vichy-Menthe...*).

Pourquoi vos créations empruntent-elles plusieurs voies?

Mallarmé disait de la danse et de la musique qu'elles s'allument de feux réciproques! Il en est ainsi pour moi de la littérature et du cinéma. Lorsque j'écris un livre, je pense qu'il n'a de réalité et de vérité que littéraire. Si je n'ai jamais écrit un livre en songeant à en faire un film, même publié, il continue de travailler en moi. Les films que j'ai tournés à partir de mes livres sont comme un repentir, une possibilité de les améliorer. C'est cette dialectique que j'entretiens avec mes écrits et mes films. Jules Renard n'a-t-il pas passé sa vie à réécrire *Poil de carotte*?

PROPOS RECUEILLIS PAR MARIAM DIOP

➤ Résonances, du 9 au 16 novembre au Magic Cinéma. 9-19, rue du Chemin-Vert à Bobigny. Réservation/programme au 0141601234 ou sur www.magic-cinema.fr.

EXPO PHOTOS

Un œil sur les jeunes

Ils manifestent, scandent des slogans, lèvent le point sous des banderoles revendicatives... Jeunes travailleurs, étudiants, lycéens ou chômeurs, ils sont en révolte. C'est ici, battant le pavé que Sylla Grinberg les saisit dans un regard, une attitude, une hargne, une énergie. La clameur de cette jeunesse qui entend s'inventer un avenir, il la montre, au travers d'images de manifestations: "Je suis de près les mouvements sociaux depuis de longues années, prenant des photos sans rien m'intéresser."

En regardant mes planches, j'y vois cette jeunesse engagée, mobilisée. Une foultitude de visages, une sensibilité, une énergie, soit vingt-huit clichés qui seront exposés dans le cadre de Résonances. Photographe de presse à *Bonjour Bobigny* depuis une dizaine d'années, Sylla Grinberg, développe en parallèle un travail photographique plus personnel, engagé autour de questions sociales, il est l'auteur de deux ouvrages de photos: *London Traders* (2008) puis *Belles* en 2009, une série de portraits, en guise d'hommage aux femmes. M. D.

➤ "Jeunesse: l'âge du possible". Exposition photographique de Sylla Grinberg. Du 9 au 16 novembre au Magic Cinéma, rue du Chemin-Vert à Bobigny. Vernissage vendredi 9 novembre à 19h.



PHOTO: SYLLA GRINBERG

MENUS

RESTAURANTS SCOLAIRES

DU 12 AU 16 NOVEMBRE

Lundi 12 : salade de tomates, lasagnes au thon, mimolette, compote de pomme-cerise.

Mardi 13 : sardine ou maquereau, pizza aux quatre légumes salade (bio), brie ou coulommiers, pomme ou kiwi.

Mercredi 14 : céleri rémoulade, omelette aux pommes de terre-haricots plats d'Espagne, Edam, Liégeois vanille.

Jeudi 15 : chipolatas ou saucisse de volaille aux lentilles (bio), fromage frais aux fines herbes ou fromage frais nature, raisin ou ananas.

Vendredi 16 : salade de pomme de terre au surimi ou salade de lentilles, rôti de boeuf ou sauté d'agneau aux haricots verts ou navet/carottes, fromage fondu ou crème de gruycère, orange ou banane.

SANTÉ

Alimentation et sports

Comment manger équilibré en famille? Quelles sont les recettes pour bien manger à moindre coût? La Maison des parents et l'atelier santé-ville de Bobigny invitent parents et enfants à une série de rendez-vous sur l'alimentation et l'activité sportive, animés par l'association Sport'alim.

PERMANENCES



17 H - 19 H

14 novembre
HOTEL DE VILLE

21 novembre
MAIRIE ANNEXE RACINE

28 novembre
MAIRIE ANNEXE AILLAUD

5 décembre
MAIRIE ANNEXE EPSTEIN

Bénévoles contre l'illettrisme

La Ligue de l'enseignement/FOL 93 développe depuis dix ans le projet "Lire et faire lire" sur le département de Seine-Saint-Denis qui vise à prévenir l'illettrisme dès l'enfance. Son objectif est de créer chez les enfants un rapport de plaisir avec le livre, rapport permettant une familiarisa-

tion avec les codes écrits ainsi qu'une meilleure maîtrise du langage. Des retraités bénévoles viennent dans les écoles sur le temps périscolaire afin de lire et faire lire des histoires aux enfants. La Ligue de l'enseignement/FOL 93 cherche de nouveaux bénévoles retraités et de nouvelles structures

(écoles, centres de loisirs, etc.) pour accueillir les lectures.

► Plus de renseignements, contacter Stéphane Bourtayre au 119, rue Pierre-Sémard à Bobigny. Tél.: 0148962529
Email: fol93.citoyennete@wanadoo.fr

Ce programme se déroule d'octobre 2012 à juin 2013, à raison d'une séance de deux heures par mois. Prochaines séances les **mercredis 14 novembre et 19 décembre** de 14h à 16h à la salle polyvalente du Centre de santé Aimé-Césaire (26, rue de la Ferme).

► Maison des parents au 0148488463 ou au 0157427899.

PARENTS

Groupe de parole

Mardi 13 novembre à 18 heures, groupe de parole à la maison des parents de Berlioz. Rencontre animée par Georges Kritchmar et Anne-Marie Quirion, thérapeutes familiaux à l'association SAGA.

► Maison des Parents/Berlioz. Tél.: 0148458463.

Jeu pour parents

Jeudi 15 novembre à 9h30, à la maison des parents de l'Étoile. "Parents, à vous de jouer!" Échangeons autour d'un jeu pour parents. Rencontre animée par Frida Livolsi-Lainé, psychologue clinicienne.

► Maison des Parents/Étoile.

Le père?

Mardi 20 novembre à 9h30, à la maison des parents de l'Étoile. "Quelle place pour le père dans la famille?" Rencontre animée par Sandrine Petit et Michel Aubert, thérapeutes familiaux.

► Maison des Parents/Étoile.

INSCRIPTIONS

Restos du cœur

Les Restaurants du cœur informent que les inscriptions des bénéficiaires pour la campagne 2012-2013 commenceront à partir du **lundi 12 novembre**: les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h - rue Paul-Vaillant-Couturier, Cité administrative n° 2, bâtiment K, seulement pour

les personnes habitant Bobigny. La distribution commencera le lundi 26 novembre à partir de 8h30.

TOURISME

Canal 93

L'office de tourisme organise jeudi 8 novembre une soirée découverte de Canal 93. Au programme: visite des installations et présentation des activités à partir de 18h15, suivies à 19h30 d'un diner concert avec l'affiche "Tournée générale" et "Les yeux de la tête".

► Participation 22 €. Réservation à l'OTSI. 125, bis av. Jean-Jaurès. Tél.: 0148308329
courriel: otsi@ville-bobigny.fr

Art et histoire

L'office de tourisme organise une visite du musée d'Art et d'Histoire de Saint-Denis le **samedi 17 novembre à 14h30**. Tarif: 6 € et 4,50 € pour les adhérents.

Renseignements et Inscriptions
► OTSI: 125, bis av. Jean-Jaurès
Tél.: 0148308329
courriel: otsi@ville-bobigny.fr

LOGEMENT

Permanences

Deux fois par mois, des représentants de l'association Léo-Lagrange, spécialisée dans le conseil sur les situations de surendettement, accueillent le public. La permanence sur le droit du logement, en

partenariat avec l'Adil 93, se tient trois fois par mois. Prochains rendez-vous:

● Association Léo-Lagrange, **mercredi 21 novembre** de 9h à 12h (sur RDV).

● Adil 93, **mardis 13 et 20 novembre** de 9h à 12h (sans RDV).

► Permanences au 9-19, rue du Chemin-Vert, 2^e étage, porte 229. Tél.: 0170324315.

ENCOMBRANTS

Collecte des "monstres"

► **Vendredi 9 novembre** pour le secteur 1

► **Lundi 12 novembre** pour les cités Chemin-Vert, Karl-Marx, Paul-Éluard, Hector-Berlioz, Pablo-Picasso, Paul-Vaillant-Couturier, Les Sablons et l'Étoile.

► **Lundi 19 novembre** pour la cité de l'Abreuvoir.

► Info déchets: 0805055055 (gratuit depuis un poste fixe).

CONFÉRENCE

"Les poilus de Bobigny"

C'est le thème de la vidéo conférence qu'organise l'OTSI en partenariat avec le Cercle d'études et de recherches historiques de Bobigny (CERHBB), le **samedi 10 novembre à 15h**, à la **Bibliothèque Elsa-Triolet**. Cette vidéo conférence animée par Jean Joubert évoquera les 200 jeunes tués dans les combats de la guerre 14-18.



PHOTO: SYLLA GRINBERG

Chaque **jeudi**
BONJOUR BOBIGNY
raconte **Bobigny**

FORMATION

Grandes écoles

Le 7^e Salon "Grandes écoles" organisé par Studyrama aura lieu les **10 et 11 novembre** à la Cité internationale universitaire de Paris.

► Entrée libre. Invitations sur www.studyrama.com.

BIBLIOTHÈQUES

Lectures de contes

Quel que soit leur âge, les amateurs de contes et de lectures à voix haute ne manqueront pas ce rendez-vous animé par les bibliothécaires pour rire, trembler et rêver au gré des histoires. Chaque mercredi à 15h30 dans les bibliothèques Elsa-Triolet et Émile-Aillaud.

► Elsa-Triolet - 4, rue de l'Union. Tél.: 0148952056.

Émile-Aillaud - 60, avenue Édouard-Vaillant. Tél.: 0148478117.

URGENCES

PHARMACIE DE GARDE
DIMANCHE 11 NOVEMBRE

Pharmacie Multon
115, RUE DE LA RÉPUBLIQUE,
DRANCY.

TÉL.: 0148321288.

DIMANCHES, JOURS FÉRIÉS.

► **Maison médicale de garde de Bobigny et Drancy. Appeler le 15.**
25, BD PAUL-VAILLANT-COUTURIER
À DRANCY.

Démarches État civil

Dans le souci de protéger les informations personnelles, les actes d'état civil (naissance, décès, mariage) doivent être retirés en personne au service de l'état civil de la mairie, sur présentation d'une pièce d'identité. Il en va de même pour les demandes faites en ligne. Les actes peuvent également être récupérés à la mairie de résidence ou au consulat général de France pour les demandes d'actes en provenance d'un État étranger. Pour retirer l'acte, le demandeur peut être remplacé par son ou sa conjoint(e), ou s'il est mineur, ses parents ou grands-parents. Le mandataire doit alors justifier de son lien familial, par exemple avec un livret de famille.